Juillet 2012 - N° 4

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS
AGRICULTURE
ENERGIES
MINES
INDUSTRIE
SERVICES
FINANCE

ETO'O TELECOM : « Tout est prêt »

ENERGIE
Premier contrat pétrolier pour Bakassi P8

AGRO
Vers une taxe à l'exportation sur le cacao brut P12

GRANDS CHANTIERS
200 MW de plus dans l'économie camerounaise P4-7

Faites vous-même l'actualité

www.agenceecofin.com/com

AU SOMMAIRE

14 · Eximbank China devient le premier créancier du Cameroun

16 · 46% des élèves améliorent leurs performances avec les TIC

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited - Rooms 1102-1103, 11F, Kowloon Building, 555 Nathan Road, Monkok, Kowloon, Hong Kong

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Agence ECOFIN, Guy C. MOUSSI, Ayissi LE BEAU, Alain COLY, Mamadou CISSÉ, Dominique FLAUX, Bénédicte CHATEL, www.agenceecofin.com

Opérateur
Séquence Media SA
www.sequencemedia.com
Maquette : Jérémie FLAUX,
Réalisation web : Christian ZANARDI,
Corrections : Xavier MICHEL

Régie publicitaire
Séquence Media, Genève
Benjamin FLAUX
Tél +41 78 699 13 72
benjamin.flaux@sequencemedia.com
Au Cameroun
Sté Galma, Yaoundé
Tél + 237 22 21 97 84

Diffusion et Impression
Ste GALMA (imprimerie du soleil Levant)
BP 15903 Yaoundé, Cameroun
Marlyse BIEME ONANA (DG)
Tél. : 00 237 22 21 97 84 - 99 59 11 95
biemem@yahoo.fr

Gratuit – Ne peut être vendu

18 · Licence 3G : Paul Biya veut davantage de concurrence

22 · Un Camerounais veut révolutionner les télécoms

Le barrage de Memve'ele injectera 200 MW dans l'économie camerounaise

Paul Biya a procédé vendredi 15 juin 2012 au lancement officiel des travaux du barrage de Memve'ele, dans la localité de Nyabizan, dans la région du Sud.

Le projet de barrage hydroélectrique de Memve'ele couvrira la rive droite du fleuve Ntem sur une superficie de 1480 hectares, et la rive gauche sur 5220 hectares. Il fournira 201 MW en période de pointe (entre 18h et 22h). Sa mise en service est prévue fin 2016. Ce projet conséquent portera la production camerounaise d'électricité à environ 2000 MW, indique-t-on, et participera ainsi à la réduction du déficit énergétique du pays.

CONSTRUCTION ET FINANCEMENT CHINOIS

Le projet est évalué à environ 365 milliards FCFA (560 millions d'euros). La China Eximbank avait déjà validé un accord de prêt de 243 milliards FCFA pour ce projet. Le Cameroun participe à hauteur de 65 milliards FCFA, et la Banque africaine de développement assure le complément. C'est en avril 2012 que Sinohydro Corporation Limited, l'entreprise chinoise retenue pour les travaux de construction de ce barrage, a obtenu le feu vert du gouvernement camerounais pour le réaliser en 54 mois.

Le projet de barrage hydroélectrique de Memve'ele couvrira la rive droite du fleuve Ntem sur une superficie de 1480 hectares, et la rive gauche sur 5220 hectares.

« *L'ESPOIR APPARAÎT ENFIN* »

Lors de son discours, Paul Biya a rappelé que « *la pénurie de l'électricité a eu pour conséquences de rendre insupportable la vie quotidienne d'une grande partie de notre population. Mais les délestages, parfois prolongés, ont parfois pénalisé le fonctionnement de l'administration, des services sociaux tels que les hôpitaux, et même des organismes de sécurité,*

quand ils n'ont pas provoqué des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Certes, ces délestages de l'énergie électrique n'ont hélas pas disparus. Mais l'espoir apparaît enfin. »
Sans énergie, a déclaré Paul Biya, « *il ne peut y avoir de développement véritable, il ne peut y avoir d'industrie, il ne peut y avoir de transformation de nos matières premières agricoles ou minérales, et il ne peut y avoir d'économie moderne* ». « *Ce déficit énergétique a lourdement pénalisé notre secteur industriel et notre secteur tertiaire* », reconnaît-il. Et de proclamer qu'« *aujourd'hui, c'est une nouvelle phase de notre développement hydroélectrique qui commence, ou plutôt qui recommence* ».

Lors de son discours, Paul Biya a rappelé que « *la pénurie de l'électricité a eu pour conséquences de rendre insupportable la vie quotidienne d'une grande partie de notre population* ».

QU'UN DÉBUT

Au cours de cette cérémonie, le chef de l'Etat a annoncé, en plus de ce barrage, le lancement imminent des travaux de la centrale hydroélectrique de Mekin et du barrage de retenue d'eau de Lom Pangar.

Dominique Flaux

PAUL BIYA : « *LES PERSPECTIVES D'AVENIR SONT PROMETTEUSES* »

Trois questions de la CRTV au chef de l'Etat.

Monsieur le Président, comment appréciez-vous la visite que vous venez d'effectuer dans la région du Sud ?
Excellente visite. Les populations sont heureuses, les perspectives d'avenir sont prometteuses.

Que dites-vous à ceux qui doutent encore des Grandes Réalisations, que le meilleur est à venir ?
Le meilleur est à venir. On a encore des pierres à poser pour Lom Pangar, pour Mekin (barrages hydroélectriques) et pour d'autres grands projets.

Monsieur le Président, une question d'actualité concernant vos anciens collaborateurs qui sont en délicatesse avec la justice, et dont certains s'illustrent par une abondante activité éditoriale. Cela vous laisse-t-il indifférent ?
La justice est indépendante. On la laisse agir et les résultats qui en sortiront, nous les accepterons. D'autre part, je n'ai pas à commenter les commentaires.

KRIBI : LES TRAVAUX AVANCENT DANS LES DÉLAIS

Louis Paul Motaze, président du comité de pilotage et de suivi du projet, et les membres dudit comité ont constaté une nette évolution du chantier visité : « *Le constat sur le terrain est conforme à ce qui nous a été dit, à savoir que les travaux avancent bien (…). Les choses évoluent dans la bonne direction.* »

Avant d'effectuer le tour du propriétaire, les visiteurs se sont concertés avec les responsables de l'entreprise chinoise en charge de la réalisation de l'ouvrage, China Harbour Engineering Company. La séance de travail a permis aux visiteurs de se faire une meilleure idée du rythme de progression du chantier et des contraintes éventuelles rencontrées sur le terrain. « *On est en train de construire la digue de protection, qui s'étend déjà sur 350 mètres sur une longueur totale de 1300 mètres. Le conducteur des travaux nous a assurés qu'on aura fini avec la digue dans les délais* », a déclaré le secrétaire général des services du Premier ministre.

La sécurisation du site ne pose plus problème. Le Ministère de la défense y a déjà installé des forces de sécurité. Depuis peu, on observe le déploiement des éléments du Bataillon d'intervention rapide (BIR), aussi bien sur le domaine terrestre que sur le plan d'eau. Pour faciliter leur mobilité, un lot de trois véhicules tout-terrain leur a été remis solennellement.

Selon Louis Paul Motaze, « *les choses évoluent dans la bonne direction* ».

Pour l'instant, enchaîne Louis Paul Motaze, « *il n'y a rien qui permette de douter de la capacité de l'entrepreneur à respecter les délais. L'un des engagements les plus forts pris par l'entrepreneur, c'est de livrer la première phase des travaux en juin 2014, et il va tenir cet engagement.* »

GCM

Vue aérienne du site *onshore* de Bipaga en chantier.

Premier contrat pétrolier signé dans la zone de Bakassi

La Société nationale des hydrocarbures (SNH) a annoncé, mi-juin, la signature du premier contrat pétrolier dans la zone de Bakassi. « *L'administrateur directeur général de la SNH, Monsieur Adolphe Moudiki, et le directeur général résident de la société Dana Petroleum Cameroon Limited, opérateur du consortium Dana Petroleum Cameroon Limited / Madison Cameroon Oil & Gas Ltd / Softrock Oil & Gas Limited, Monsieur John William Downey, informent le public de la signature le 14 juin 2012 au siège social de la SNH à Yaoundé d'un contrat de partage de production pour la recherche pétrolière dans le bloc Bakassi Ouest, situé dans le bassin du Rio del Rey, qui couvre une superficie totale de 387,53 kilomètres carrés* », indique le communiqué conjoint publié dans la presse.

Le consortium s'est engagé à réaliser un programme d'activités de recherche dans cette zone pour une première période de quatre années. En fonction des résultats obtenus en première période, ce programme pourra s'étendre sur deux autres périodes supplémentaires de deux années chacune. L'investissement minimum total, correspondant aux trois périodes d'une durée totale de huit années, s'élève à 71 millions de dollars.

GROUPE PÉTROLIER INTERNATIONAL

Ce contrat dans la zone de Bakassi, piloté par le Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique, est le dix-huitième signé dans le cadre de l'application de la Loi n° 99/013 du 22 décembre 1999 portant Code pétrolier. Le communiqué de la SNH indique que Dana Petroleum Cameroon Limited est la filiale à 100% du groupe pétrolier international Dana Petroleum, au capital de 3 milliards de dollars. Ce groupe est basé à Aberdeen, en Ecosse, et opère au Royaume-Uni, en Norvège, en Hollande, en Egypte, au Maroc, en Mauritanie ainsi qu'en Guinée. Sa production pétrolière journalière actuelle est de 60 000 barils d'équivalent d'huile.

AGENCE ECOFIN

BAKASSI PRÉOCCUPE LES AUTORITÉS CAMEROUNAISES

Depuis le retour de cette péninsule à sa « mère patrie », Bakassi n'a cessé de bénéficier de la sollicitude du gouvernement, qui multiplie les projets. Depuis mi-août 2006, date de sa rétrocession au Cameroun, Bakassi est au cœur de nombreux projets du gouvernement, qui a mis sur pied un comité de coordination et de suivi des projets prioritaires à réaliser dans la zone, comité piloté par Lekunze Ketuma Jacob, conseiller spécial du Premier ministre. Grâce à l'action dudit comité, des bâtiments administratifs modernes poussent du sol comme des champignons, et le génie militaire entretient régulièrement la route Mundemba-Isangele.

Bakassi est terre de richesses. Son sol est fertile et ne demande qu'à être exploité. Clémentine Ananga Messima, ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et du Développement rural (Minader), a inscrit sur ses feuilles de route les cases communautaires, les postes agricoles et les marchés périodiques. Des industriels sont également attendus. Raison pour laquelle, en ce moment, le Minader met l'accent sur le renforcement des capacités des riverains.

Pour ce qui est de la pêche, Dr Taïga, ministre chargé de la filière, vient d'octroyer aux pêcheurs du matériel de pêche, et son département ministériel a donné 16 millions FCFA à 15 GIC de la zone. Il reste toutefois beaucoup à faire : routes, eau potable, électricité, formation, couverture télécom, etc.

CIDC veut construire des centrales solaires au Cameroun

Cameroon Industrial Development Corporation (CIDC) veut installer au Cameroun des centrales solaires de 35 MW. Cette entreprise à capitaux sud-africains a rencontré le Ministère de l'énergie et de l›eau pour la signature des premiers accords. Ces centres d'énergie solaire seront implémentés dans deux villes, à savoir Yagoua et Kousseri.

Le président de la CIDC, Manu Dissame, laisse entendre qu'une bonne partie sera exportée, et l'autre vendue à AES-Sonel pour renforcer l'offre énergétique du Cameroun. 20 MW vont alimenter ces deux villes. « *Les 15 MW restants seront répartis dans le sud du pays, ici à Yaoundé et à Douala, où nous avons déjà un client industriel. Le déficit énergétique ne se ressent pas uniquement au niveau des ménages, mais aussi au niveau des industries. Si l'on peut aussi vendre notre production aux industries, ce sera également bien. Mais c'est à AES-Sonel de décider, car nous allons leur revendre notre production* », explique-t-il. D'après lui, l'implémentation de ce projet prendra cinq mois, les études étant lancées ce mois de juillet 2012. Après ces études, le Ministère de l'énergie et de l'eau va accorder à CIDC les autorisations nécessaires.

ALB

L'Afrique du Sud investit massivement dans les énergies renouvelables.

AES-SONEL augmente ses tarifs d'électricité

Basse Tension Usage non Domestique

Plages de Consommations Mensuelles	Tarif 2008	Tarif 2012
Inf à 110 KWH	75	84
Compris entre 111 et 400 KWH	80	92
Compris entre 401 et 1000 KWH	85	99
Supérieures à 1000 Kwh	92	99

Basse Tension Usage non Domestique

Plages de Consommations Mensuelles	Tarif 2008	Tarif 2012
Inf à 110 KWH	75	84
Compris entre 111 et 400 KWH	80	92
Compris entre 401 et 1000 KWH	85	99
Supérieures à 1000 Kwh	92	99

Depuis le 1er juin 2012, des usagers ont observé sur leurs factures une hausse de 7% pour les clients de basse tension, et de 8,2% pour les consommateurs non domestique.
Selon le directeur général d'AES-SONEL, Jean-David Bilé, « *en concertation avec le régulateur, nous avons pris l'option de protéger les couches les plus vulnérables, qui représentent 60% de nos consommateurs domestiques. Leur facture moyenne d'électricité baisse d'environ 22% au bénéfice de la suppression des frais d'entretien et de renouvellement des compteurs. L'ensemble de ces clients bénéficie du tarif de la tranche sociale (jusqu'à 110 kWh), qui est resté inchangé depuis dix ans.* » **GCM**

Usage MT Régime des zones Franches

	Entre 23 heures et 18 heures		Entre 18 heures et 23 heures	
	Tarif 2008	Tarif 2012	Tarif 2008	Tarif 2012
Inférieur à 200h	40	70	70	85
Compris entre 201 et 400h	35	65	70	85
Supérieures à 400h	30	60	70	85

Usage MT: Régime général <1MW
Corporate Customers (clients professionnels)

Consommations	Entre 23 heures et 18 heures		Entre 18 heures et 23 heures	
	Tarif 2008	Tarif 2012	Tarif 2008	Tarif 2012
Inférieures à 200h	52	70	70	85
Comprises entre 201 et 400h	50	65	70	85
Supérieures à 400h	48	60	70	85

Usage MT: Régime général >1MW
Corporate Customers (clients professionnels)

Consommations	Entre 23 heures et 18 heures		Entre 18 heures et 23 heures	
	Tarif 2008	Tarif 2012	Tarif 2008	Tarif 2012
Inférieures à 200h	48	70	70	85
Comprises entre 201 et 400h	48	65	70	85
Supérieures à 400h	48	60	70	85

L'ETAT VEUT METTRE FIN AUX SUBVENTIONS DU CARBURANT

Le gouvernement camerounais, conseillé par la Banque mondiale et le FMI, envisage de mettre en place une politique de subvention du carburant plus ciblée. Ce qui entraînerait une hausse des prix à la pompe, d'après les associations de défense des consommateurs.
Selon le secrétaire général du Ministère des finances, Jean Tchoffo, les coûts des subventions au carburant sont énormes et risquent à l'avenir de plomber l'économie du pays. « *L'année dernière, le budget de l'Etat a supporté à hauteur de 321 milliards FCFA les subventions au carburant. Cette année 2012, compte tenu de la flambée des prix du pétrole sur le marché international, on pourrait dépenser 400 milliards FCFA* », affirme-t-il.
Le SG du ministère, au cours d'un atelier à ce sujet à Yaoundé, a indiqué que « *400 milliards FCFA, c'est quand même la moitié du budget d'investissement du Cameroun. Si vous continuez avec une telle politique, vous allez forcément créer un effet d'éviction sur la réalisation des grands projets d'investissement. La question aujourd'hui est de savoir si l'on peut, à travers un meilleur ciblage des populations les plus nécessiteuses, maintenir ces subventions et progressivement relever les prix pour les consommateurs les plus nantis !* »

BOD

Le Cameroun évalue son énorme potentiel

C'est au Dr Théophile Ndougsa Mbarga, sous-directeur de la géologie au Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (MINMIDT), qu'est revenue la responsabilité de présenter le riche potentiel du sous-sol camerounais lors du 2ème forum minier ouvert à Yaoundé le 29 mai dernier. De son exposé, il ressort que plusieurs sites d'exploration minière ont été découverts au Cameroun entre 1960 et 1990.

De manière globale, le Cameroun dispose, entre autres minerais, de fer à Mbalam, Kribi et Djoum-Nkot, de bauxite à Ngaoundal, Minim Martap et Fongo Darle, de nickel-cobalt à Lomié, de titanium à Akonolinga, de tin à Fongo Darle, d'uranium à Poli et Lolodorf, d'or dans les régions de l'Est-Cameroun, et de diamant dans sa partie sud-est. Au plan géologique, Dr Théophile Ndougsa Mbarga a parlé de pétrole et de gaz dans la zone de Douala, Campo et Kribi, ainsi que de sel et de saphir à Mamfe. **GCM**

L'exploitation de Mobilong démarre en juillet 2012

L'annonce a été faite par Oh Deuk Gyun, patron de Cameroon and Korea Mining (C&K Mining), à la tête d'une délégation d'actionnaires de l'entreprise en visite sur le site. La délégation a échangé avec Eloi Gabriel Essoa, préfet du département de la Boumba et Ngoko. On retiendra que la phase d'installation technique est aujourd'hui bouclée. Sur les chantiers, les ouvriers s'attèlent aux ultimes manœuvres.

En attendant l'installation du grand générateur, qui se trouve encore à la place portuaire de Douala pour remplacer celui en panne sur le chantier, Oh Deuk Gyun a laissé entendre que la présence des actionnaires sur le site est l'élément déclencheur de l'exploitation proprement dite de la mine diamantifère de Mobilong. « *A l'état d'avancement de l'installation et de notre présence sur le terrain, on peut dire que l'exploitation va démarrer au mois de juillet 2012* », a révélé Oh Deuk Gyun. **ALB**

Fer : Sundance en discussion avec l'Etat

David Meehan, directeur des opérations de l'entreprise Sundance Ressources, s'est exprimé dans la presse camerounaise à propos de ses divergences avec les autorités : « *Le fait qu'il y ait des divergences ne nous pose pas de problème. C'est d'ailleurs normal, cela rentre dans la nature des hommes* », a-t-il relativisé.

En cause, le plan ferroviaire national élaboré par le gouvernement, qui intègre un linéaire qui servirait au transport du fer du lieu de l'exploitation jusqu'aux côtes camerounaises, mais aussi et surtout au transport de personnes et de biens. « *Un chemin de fer lourd, c'est d'abord une seule ligne, parce qu'on ne peut pas faire deux voies, une seule déjà coûte 3 milliards de dollars (1500 milliards FCFA)* », explique-t-il. En plus, ajoute David Meehan, « *on aura des trains avec des wagons de près de deux kilomètres qui passeront par intervalles de 15 minutes, du coup c'est difficile d'intercaler des trains civils* ». David Meehan se dit tout de même confiant quant à l'issue des discussions qui se tiennent en ce moment avec le gouvernement.

Selon David Meehan, il n'est pas possible d'utiliser les mêmes lignes ferroviaires pour le minerai et pour les voyageurs.

BOD

Le Cameroun envisage une taxe à l'exportation sur le cacao brut

Développer la chaîne de valeur du cacao au Cameroun pourrait passer par l'introduction d'une taxe à l'exportation sur les fèves de cacao au bénéfice des unités de broyage et de transformation.

Lors de la première conférence Chocovision, lancée le 4 juin à Davos, en Suisse, à l'initiative de la multinationale Barry Callebaut, le ministre camerounais de l'Agriculture, Lazare Essimi Menye, a déclaré à Reuters qu'il y travaillait et que « *son taux pourrait se situer autour de 20 cents par kilo de cacao exporté* ». La proposition de loi serait introduite au Parlement en novembre.

Le Cameroun est le cinquième producteur mondial de cacao, avec environ 200 000 t de production de fèves. Actuellement, il n'a qu'une seule usine de transformation, Sic-Cacaos, située à Douala, avec une capacité de 30 000 t de fèves transformées. La Compagnie Chérifienne de Chocolaterie (Maroc) devrait prochainement en construire une seconde, d'une capacité de 40 000 t.

Menaces sur les essences rares

Les populations de l'arrondissement d'Efoulan, dans le département de la Mvila, région du Sud Cameroun, ont récemment adressé une lettre au ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) pour dénoncer ce qu'elles appellent « *un pillage systématique de la forêt par l'exploitation à outrance des grumes de certaines essences rares comme le bubinga* ».

La lettre, signée par Jean-Paul Ngiamba, conseiller municipal à la mairie d'Efoulan, a été rédigée au terme d'une rencontre avec des communautés riveraines d'Efoulan à Mekalat Essawo. Au cours de cette rencontre, les populations ont notamment dénoncé « *une exploitation clandestine de la forêt par certains individus se réclamant influents au plus haut niveau de l'Etat, avec la complicité des chefs traditionnels, au mépris des procédures légales prévues par la réglementation en vigueur* ».

Une huilerie moderne bientôt en service à Sombo

La capacité de production de la future usine, qui mobilisera 500 millions FCFA, sera portée à 2 tonnes d'huile de palme/heure. Cette unité de production en construction dans la localité de Sombo en Nyong et Kellé, région du Centre, répond à l'objectif de réduction du déficit de 150 000 tonnes d'huile de palme sur le marché local. Urbain Noël Ebang, secrétaire général du Ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique, a présidé le 23 mai dernier la cérémonie de pose de la première pierre du projet qui, apprend-on, sera mis sur pied d'ici fin août 2012.

La construction de l'huilerie de Sombo rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière palmier à huile en Afrique centrale et de l'Ouest (APROCOM-PH), initié depuis 2006. Fournir la sous-région en huile de palme, c'est l'objectif fixé par ce programme de l'Onudi, qui bénéficie par ailleurs du soutien du Fonds commun des produits de base (CFC) et de la FAO. **GCM**

37,4 milliards de francs CFA de l'UE pour la banane

Conformément à un accord signé à Genève le 15 décembre 2009, l'Union européenne (UE) a mis à la disposition des pays ACP producteurs de la banane une enveloppe de 190 millions d'euros, soit environ 124 milliards 450 millions de francs CFA. Le Cameroun a reçu de cette enveloppe un montant de 48 millions d'euros. C'est ce qui ressort du communiqué final de la 95ème session des ministres ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et de la 37ème session du Conseil des ministres ACP-Union européenne (ACP-UE), qui ont commencé le 10 juin et se sont achevées le 15 juin 2012, à Port Vila, au Vanuatu, dans la région du Pacifique.

BOD

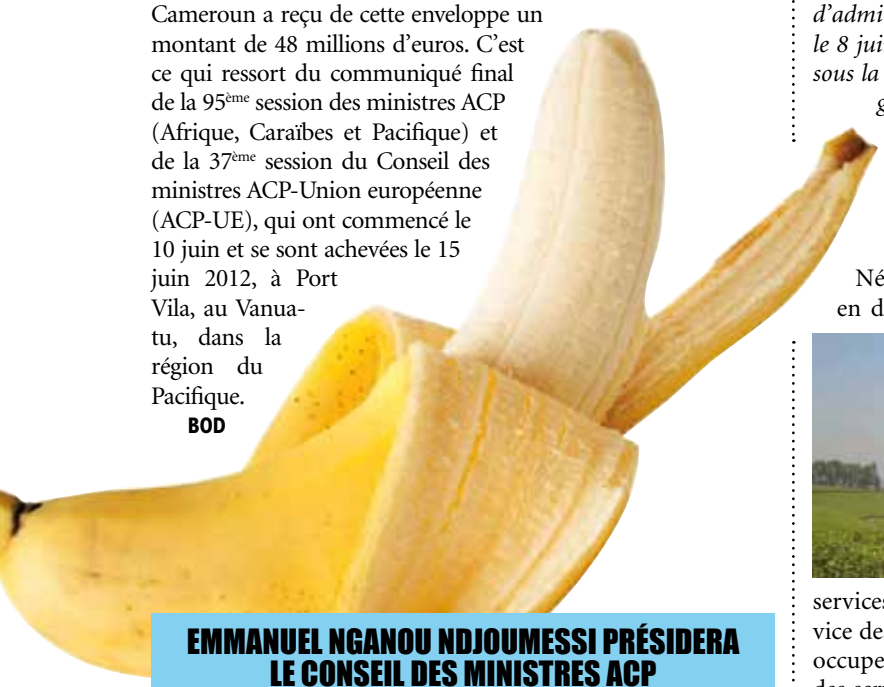

EMMANUEL NGANOU NDJOUMESSI PRÉSIDERA LE CONSEIL DES MINISTRES ACP

Le Conseil des ministres ACP, à compter du 1er août 2012, sera présidé, pendant une période de six mois, par le ministre camerounais en charge de l'Economie, Emmanuel Nganou Ndjoumessi, ordonnateur national du Fonds européen pour le développement (FED). Il aura alors en charge l'organisation de la 7ème conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ACP, prévu en fin d'année 2012 en Guinée équatoriale.

Franklin Ngoni Njie, nouveau DG de la CDC

L'ancien directeur des services techniques de l'entreprise agroalimentaire Cameroon Development Corporation (CDC), deuxième employeur du Cameroun après l'Etat, assure l'intérim jusqu'au retour du DG, malade. « *Le conseil d'administration de la CDC s'est réuni en session extraordinaire le 8 juin 2012 dans la salle des conférences de la CDC, à Bota, sous la présidence de Tatah Okiah Chiief Henry Namata Elangwe. Le seul point à l'ordre du jour était la désignation d'un directeur général par intérim. Après les délibérations, Franklin Ngoni Njie a été désigné DG par intérim de la CDC.* »

CAHIER DES CHARGES

Né le 4 avril 1964, Franklin Ngoni Njie est entré à la CDC en décembre 1996 comme ingénieur au département des

services techniques. En mars 1998, il est désigné chef du service des travaux civils dans le même département. Poste qu'il occupe jusqu'en mars 2002, quand il est nommé directeur des services techniques, sa dernière fonction avant sa récente nomination. Le responsable de la communication de la CDC, Donald Ngomebong, a confié à la *Nouvelle Expression* qu'au terme de chaque deux mois, le conseil des directeurs siègera pour évaluer et orienter les actions du DG par intérim. Il ajoute qu'il lui a été confié un cahier des charges qui constituera l'essentiel de ses missions.

15 700 EMPLOYÉS

La CDC est un complexe agro-industriel de production, de transformation et de commercialisation des cultures d'exportation. Ses principaux produits sont la banane, les produits semi-finis en caoutchouc, ou encore l'huile de palme et de palmiste. La CDC est une société parapublique qui s'étend sur quatre régions : le Sud-Ouest, le Nord-Ouest, l'Ouest et le Littoral. Selon les informations recueillies sur son site web, ses plantations couvrent une superficie totale d'environ 41 000 hectares de terres, dont 38 000 hectares de production. La CDC compte un effectif de plus de 15 700 employés, y compris les travailleurs temporaires.

BOD

Eximbank China devient le premier créancier du Cameroun

La Chine, à elle seule, a octroyé des prêts pour 544 milliards.

Avec 536 milliards FCFA octroyés en 2011, l'institution bancaire chinoise devance la France qui, à travers l'Agence française de développement (AFD), a injecté 105 milliards dans les circuits économiques du pays.

Selon la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), citée par l'hebdomadaire *Repères* à propos de la dette publique, l'année qui s'achève restera une année exceptionnelle en termes d'engagements financiers pris par le Cameroun sous forme d'endettement futur pour le financement de son économie. En effet, explique-t-on à la CAA, des emprunts ont été contractés à hauteur de 779 milliards FCFA pour permettre la mise en œuvre de nombreux projets. La structure en charge de la gestion de la dette publique parle alors d'une performance remarquable, comparée aux 234 milliards d'engagements pris en 2010. Un résultat à mettre surtout à l'actif de la Chine qui, à elle seule, a octroyé des prêts pour 544 milliards.

Bras financier de l'empire du Milieu hors de ses frontières, Eximbank de Chine est ainsi devenue le premier créancier du Cameroun. En 2011, l'institution bancaire s'est engagée pour 536 milliards dans le cadre du financement des projets dits structurants, dont le barrage de Memve'ele (280 milliards) et le port en eaux profondes de Kribi (218 milliards). Pour sa part, le partenaire français, grâce aux 105 milliards octroyés par l'AFD en 2011, dont 66 milliards affectés à la réalisation d'un second pont sur le Wouri et 39 pour les travaux d'aménagement de la pénétrante est de Douala, arrive en deuxième position.

En 2011, l'institution bancaire s'est engagée pour 536 milliards dans le cadre du financement des projets dits structurants, dont le barrage de Memve'ele (280 milliards) et le port en eaux profondes de Kribi (218 milliards).

RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Pour rappel, la CAA indique qu'en matière d'endettement le stock de la dette publique du Cameroun a franchi la barre des 2000 milliards en 2011, une grande première depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres et très endettés (PPTE) en avril 2006. Sur cette année, l'encours de la dette publique et à garantie publique bondit de 532 milliards pour se situer à 2337 milliards. Même si les composantes intérieure et extérieure de la dette publique sont globalement à la hausse, on observe la forte croissance de la dette garantie, qui passe de 11 milliards en 2010 à 307 milliards l'année d'après. Un bond à mettre à l'actif de l'engagement politique en faveur de l'augmentation de l'offre énergétique. Toutefois, regrette la CAA, ces résultats encourageants masquent mal le faible niveau de consommation des prêts mis à la disposition du Cameroun.

GCM

1500 rendez-vous d'affaires avec des opérateurs et investisseurs marocains

120 opérateurs économiques marocains, spécialisés dans les secteurs de l'immobilier, de l'agroalimentaire, du BTP, des TIC, de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie métallique et des postes et télécommunications, sont venus en juin au Cameroun dans un seul objectif : investir. Trouver des partenaires aussi. La caravane d'hommes d'affaires marocains a établi 1500 rendez-vous d'affaires pour cette rencontre, selon Christophe Eken, président de la Chambre de commerce. Les journées économiques du Maroc au Cameroun étaient une réponse aux journées camerounaises à Casablanca, qui s'étaient déroulées du 2 au 6 mai derniers. Selon les chiffres officiels, les investissements marocains au Cameroun auraient été multipliés par plus de dix de 2007 à 2011, passant de 7 à 73 millions de dollars.

Agence Ecofin

L'Allemagne annonce 525 milliards FCFA d'investissements

« *Pendant quelques années, les investisseurs allemands se sont faits rares au Cameroun. C'était la suite logique du fait qu'au début de ce millénaire, quelques investisseurs allemands ont perdu beaucoup d'argent pour cause d'absence d'une juridiction impartiale, et à cause de la forte présence de la corruption.* » Ainsi s'exprimait Reinhard Buchholz, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Cameroun (RFA), dans une interview accordée à un confrère du quotidien *Mutations*.

Les déboires connus par la firme allemande Reetma Cigaretten Fabriken GMBH avec son partenaire camerounais SITABAC sur la propriété de la marque de cigarettes DELTA, les mésaventures de la brasserie SIAC-ISENBECK au Cameroun, le feuilleton douloureux de la compagnie de transport aérien Lufthansa… Sans doute, toutes ces épopées fâcheuses sont restées en travers de la gorge des investisseurs allemands.

Mais au fil du temps, la donne semble avoir changé, et le milieu des affaires

allemand se tourne à nouveau vers le Cameroun. Le diplomate indique que des hommes d'affaires de son pays s'apprêtent à investir près de 525 milliards FCFA dans divers secteurs productifs de l'économie camerounaise.

GCM

14 investisseurs syriens en quête de partenariats

Yaoundé, le 12 juin 2012. Hôtel de ville. Un salon exposé à la foire syrienne.

Des opérateurs économiques de la Syrie ont exposé leur savoir-faire à l'Hôtel de ville de Yaoundé. Salons en zinc, bijoux divers, robes de mariage, rideaux de salon, costumes, chemises et cravates, souliers, lits… La foire syrienne, qui s'est ouverte le 11 juin, se referme le 11 juillet 2012.

14 PME syriennes ont fait le déplacement de Yaoundé. Amidou Moumbagna, le commissaire de cette foire, affirme que de nombreux Syriens « *spécialisés dans la finition des bois, notamment pour les meubles, veulent avoir des partenaires. Idem pour les vendeurs de bijoux* », relève-t-il. **BOD**

46% des élèves améliorent leurs performances avec les TIC

Une étude portant sur la contribution des télécentres communautaires polyvalents (TCP) à l'éducation secondaire en milieu rural au Cameroun a été réalisée par l'association Proteg Qv. Celle-ci a mené son enquête sur un échantillon de 1015 élèves du niveau secondaire et 235 enseignants, tous utilisateurs des TCP dans cinq villages : Bangang, Ambam, Makénéné, Bankim et Jakiri. D'après cette étude présentée mercredi 13 juin 2012, les élèves travailleurs et motivés acquièrent généralement des compétences liées à l'informatique et à l'internet dans les TCP.

L'accès à l'internet leur permet d'améliorer leurs performances. « *L'étude a permis de relever que les TCP ont permis à 46% des élèves utilisateurs d'améliorer leurs performances scolaires, de ne pas redoubler de classe, d'améliorer leurs connaissances en informatique ou sur Internet, d'acquérir de la confiance en soi et d'être mieux informés. Cet impact positif connaît son pic dans la localité de Jakiri, où près de 70% des élèves utilisateurs soulignent leurs progrès grâce aux TCP.* » Au niveau des enseignants, l'étude indique qu'« *il apparaît que ceux qui utilisent les TCP pour enrichir leurs cours et ceux qui incitent leurs élèves à utiliser les TCP observent une amélioration de l'exercice de leur profession et une hausse des performances des élèves dans la matière enseignée* ».

L'objectif des TCP implantés dans les zones rurales par le Ministère des postes et des télécommunications est de faciliter l'utilisation des techniques de l'information et de la communication en zone rurale. On y retrouve les moyens de transfert d'argent, la téléphonie, le fax ou encore l'internet.

BOD

Les fonctionnaires recensés en ligne

Il y a près d'une année, tous les fonctionnaires camerounais avaient été invités à se faire recenser en ligne (www.minfopra.gov.cm). Chacun devait alors préciser son administration, son poste de travail, sa localité d'affectation, son grade et son corps de métier. Le 7 juin 2012, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Michel Ange Angouing, a procédé au lancement de la deuxième phase de ce processus. Celle de la validation des informations données par les fonctionnaires par leurs supérieurs hiérarchiques, à savoir les directeurs des affaires générales, les directeurs des ressources humaines et les délégués régionaux de la fonction publique.

Selon le ministère, la mise en place d'une cartographie des fonctionnaires vise à mettre fin aux fonctionnaires fictifs qui alourdissent la masse salariale, à identifier le poste de travail de chaque fonctionnaire et à mieux gérer sa carrière, et enfin à permettre une gestion prévisionnelle des ressources humaines de l'Etat sur la base d'informations fiables et mises à jour.

Le régulateur menace de sanctionner Orange et MTN

Selon l'Agence de régulation des télécommunications (ART), le taux de couverture du Cameroun par les opérateurs Orange et MTN n'atteint pas 20%, alors que 95% sont exigés. Le contrôle annuel, effectué fin 2011 dans vingt-deux localités et onze axes routiers, révèle que « *la qualité de service serait inférieure à 66%, alors que les exigences du cahier des charges la placent à 92,5%* ». Selon Jean-Louis Beh Mengue, directeur de l'ART, les contrôles ont révélé un important taux d'échec des appels et des SMS, de fréquentes coupures de communications et une confusion ou substitution des services sollicités… Les deux opérateurs sont donc sous la menace de sanctions. En 2007 et 2009, ils avaient écopé d'amendes estimées à plusieurs centaines de millions de francs CFA pour des insuffisances dans la qualité de leurs services.

Les deux entreprises de téléphonie mobile se disent prêtes à installer des groupes électrogènes afin d'approvisionner les pylônes dans les villes souffrant de coupures d'électricité.

DÉLESTAGES MIS EN CAUSE

Samuel Ngondi, responsable de la communication chez Orange, justifie ces perturbations par les problèmes d'électricité : « *Il y a instabilité de l'énergie. Ce qui a une incidence sur notre réseau. Quand il y a coupure d'électricité, il y a des incidences dans plusieurs secteurs. Nos réseaux ne sont pas épargnés* », a-t-il déclaré au quotidien *Le Jour*. L'argument est repris par MTN. Les deux entreprises de téléphonie mobile se disent prêtes, avec l'aval du régulateur, à installer des groupes électrogènes afin d'approvisionner les pylônes dans les villes souffrant de coupures d'électricité. De plus, ajoutent-elles, si le gouvernement donnait la possibilité à Orange et MTN d'utiliser la fibre optique, il y aurait moins de problèmes de perturbation de réseau.

ALB

RINGO MULTIPLIE LES ALLIANCES

Olivier Leloustre, directeur général de Ringo. (photo Sarah Tchouatcha)

Ringo, fournisseur d'accès Internet qui revendique 75 000 abonnés, a présenté une nouvelle gamme de produits bientôt disponible sur le marché des télécommunications camerounais, grâce à ses partenaires Motorola et Vertex.

Il s'agit de postes radios professionnels et portatifs qui permettent de communiquer avec plusieurs groupes de personnes à la fois sans passer par la connexion GSM, et ce en effectuant un seul appel téléphonique dans un rayon de 10 kilomètres. D'après Pastor Alvaro, directeur Afrique, Moyen-Orient et Europe du Sud de Motorola, « *ce sont des produits destinés à une utilisation grand public. Ces nouveaux postes professionnels permettent de communiquer de façon assez simple. En plus de communiquer, ils peuvent aussi servir à former des groupes de travail, des sortes de réseaux de communications à distance, et permettre une communication en groupe.* »

AGRÉMENT IBM

Ringo devient également le second partenaire officiel de la multinationale américaine IBM au Cameroun après CFAO Technologies. Le partenariat consiste en la revente des solutions d'IBM au Cameroun. Parmi les solutions proposées, les infrastructures de stockage modernes. « *La sauvegarde est quelque chose de primordial dans une entreprise. Si l'on perd ses données, on perd toute l'entreprise. Des entreprises commencent à penser à la sauvegarde, mais ne pensent pas à vérifier leur sauvegarde. C'est-à-dire le plan de reprise des activités. C'est par exemple une solution exclusive que nous proposons* », affirme Olivier Leloustre, directeur général de Ringo. **BOD**

Licence 3G
Paul Biya veut davantage de concurrence

Le nom du troisième opérateur de la téléphonie mobile au Cameroun, titulaire d'une licence 3G, est attendu depuis juin 2011. Cependant, au terme du premier appel d'offres, le président de la République n'a apparemment pas été satisfait de la méthode de sélection.

Si, au Minpostel, on ne donne pas d'explications officielles sur ce revirement, des sources affirment que c'est Paul Biya lui-même qui a demandé de tout recommencer. Et surtout d'ouvrir davantage à la concurrence. C'est en effet le chef de l'Etat qui, selon la nouvelle loi sur les communications électroniques signée en décembre 2010, doit octroyer la concession pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques mobile. « *Le gouvernement change d'options, mais ne recule pas. L'option qu'on a choisie n'a pas été la bonne, selon la hiérarchie, qui a demandé de procéder autrement. Au départ, la procédure était fermée, et après avoir eu les premiers résultats, on s'est rendu compte qu'il fallait ouvrir à la concurrence. Le cabinet sélectionné n'avait pas fait de publicité autour de cette ouverture et les résultats n'ont pas été bons* », indique notre interlocuteur.

DATES LIMITES

Dès lors, le troisième opérateur de la téléphonie mobile au Cameroun ne lancera ses activités qu'en 2013. D'après Jean-Pierre Biyiti bi Essam, président du comité de pilotage du projet d'ouverture du segment de marché de la téléphonie mobile, l'ouverture des offres du récent appel à manifestation d'intérêt aura lieu le 20 juillet 2012.

Par la suite, un appel d'offres restreint sera lancé, apprend-on. C'est à l'issue de ce procédé que sera connu le troisième opérateur. Il faudra encore attendre qu'il s'installe. Les postulants pour la 3G, pour l'instant, doivent justifier d'un montant de fonds propres minimal de 200 millions de dollars américains au 31 décembre 2011. Ils ont jusqu'au 13 juillet 2012 pour déposer leur dossier auprès du Minpostel.

BOD

Un centre *high-tech* à Polytechnique

L'Ecole nationale supérieure polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I dispose désormais d'un centre de haute technologie baptisé « High Tech Center ». La réception des équipements de ce centre s'est tenue le 7 juin dans l'enceinte de l'établissement. Le High Tech Center, offert par Sela Educational Intiaves Ltd, une entreprise israélienne, ouvre la voie aux formations dans des domaines tels que la robotique, la production assistée par ordinateur, la vision et le contrôle de la qualité, la mécatronique, la conception et la fabrication assistée par ordinateur, ou encore la commande numérique.

Ce don rentre dans le cadre de l'opération pilote universitaire, dont l'objectif est d'intégrer la formation en industrie au sein des universités camerounaises. Le High Tech Center a également pour objectif de mettre à la disposition des industries camerounaises une main d'œuvre qui va contribuer à faire du Cameroun un pays émergent dès 2035. Les formations seront dispensées au niveau des masters et des doctorats. La cérémonie de réception des équipements était présidée par Jacques Fame Ndongo, ministre de l'Enseignement supérieur, et Michael Arbel, ambassadeur d'Israël au Cameroun.

ALB

Eto'o Telecom SA va employer 550 personnes

Le directeur général de Set'Mobile, la marque de la société du capitaine des Lions indomptables, affirme que tout est prêt pour le lancement de ses services. Set'Mobile sera, selon Charles Guéret, le premier *Mobile Virtual Network Operator* (Mvno). C'est-à-dire un opérateur de téléphonie mobile virtuel qui ne possède pas de spectre de fréquence propre et qui ne dispose pas non plus d'infrastructures de télécommunications. Il se contente d'acheter des minutes de téléphonie à des opérateurs traditionnels qu'il revend à ses clients. « *Tout est prêt. Nous avons obtenu toutes les autorisations nécessaires. A l'Agence de régulation des télécommunications (ART) et auprès de nos partenaires. Nous attendons l'arrivée des derniers matériels* », rassure Charles Guéret, joint au téléphone hier, 7 juin 2011. A la question de savoir quelle est la date précise de lancement de Set'Mobile, le DG répond : « *Nous ne voulons pas encore donner de date précise. Cela participe de notre stratégie. Nous allons procéder par surprise. Avec le PCA* (Samuel Eto'o Fils, ndlr), *nous allons annoncer et surprendre les Camerounais.* »

> ***« Tout est prêt. Nous avons obtenu toutes les autorisations nécessaires. A l'Agence de régulation des télécommunications (ART) et auprès de nos partenaires. Nous attendons l'arrivée des derniers matériels. »***

Au niveau des ressources humaines, l'équipe de Set'Mobile s'est densifiée. Un directeur général adjoint, en la personne de Georges Dooh Collins, expert en marketing, ancien de BAT, des Brasseries du Cameroun et d'Afritude, a été nommé il y a deux mois et demi. L'équipe au siège central à Douala est constituée de 60 personnes. « *Avec nos 500 partenaires que nous avons déjà sur l'ensemble du territoire camerounais, nous aurons un effectif de 550 employés* », relève Charles Guéret.

PARTENARIAT

On se rappelle que le 24 janvier 2012, au lieu de l'activation des cartes SIM de Set'Mobile, les 50 000 abonnés annoncés avaient plutôt reçu un communiqué d'Eto'o Telecom Sa : « *Nous vous informons que le lancement des activités de Set'Mobile est différé, pour des raisons indépendantes de notre volonté. Mais, ce n'est que partie remise ! D'ici très peu de temps, nous aurons tout le plaisir de vous faire découvrir et apprécier les services et les tarifs de Set'Mobile… Pour le plus grand bonheur de tous. A très bientôt donc… Et ne raccrochez pas !* »

Samuel Eto'o promet de « *surprendre les Camerounais* ».

RÉCÉPISSÉ TRANSITOIRE

Les raisons du report n'étaient donc pas clairement signifiées. Mais, d'après certains responsables de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) approchés, Eto'o Telecom SA avait reporté ses activités parce qu'il n'avait pas pu conclure un engagement avec l'un des trois opérateurs téléphoniques (MTN Cameroon, Orange Cameroun ou Camtel). « *La société Eto'o Telecom SA a reçu de l'ART un récépissé transitoire de déclaration pour la fourniture des services à valeur ajoutée. Elle va focaliser son activité sur la revente du trafic téléphonique. Donc, elle a engagé des négociations avec MTN, Orange ou Camtel. C'est sûr qu'ils n'ont pas trouvé un terrain d'entente, parce qu'il va acheter du trafic en gros et le revendre à des prix préférentiels* », expliquait notre interlocuteur. Aujourd'hui, il n'y a plus de problèmes à ce niveau, relève le DG. « *Nous pouvons collaborer avec tous les opérateurs de téléphonie de la place* », affirme Charles Guéret, qui promet des tarifs défiant toute concurrence.

BOD

Le guide de

Investir dans les télécoms : les règles à connaître

Attendus depuis 2011, les premiers textes d'application de la loi de 2010 sur les communications électroniques ont été signés le 14 juin 2012 par le Premier ministre Philémon Yang. Pour les investisseurs qui désirent se lancer dans le secteur des télécoms, il faut savoir ce que disent ces textes d'application et la loi de 2010 sur les communications électroniques.

Important aussi, le décret n°2012/1638/Pm du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation de réseaux et de fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation. Déjà, il existe trois types d'autorisation : la concession, la licence et l'agrément.

AU SUJET DE LA CONCESSION

L'article 26 de ce décret indique que « *peuvent faire l'objet d'une concession, en tout ou partie, à une ou plusieurs personnes morales de droit public ou privé par des conventions fixant notamment les droits et obligations du bénéficiaire de cette concession, les domaines de l'Etat ci-après :*
l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques à couverture nationale ouverts au public, à l'exclusion des réseaux de transport ;
l'établissement et l'exploitation des réseaux de transport de communications électroniques, y compris l'exploitation des stations d'atterrissement des câbles sous-marins et des téléports vers un ou plusieurs réseaux à satellites. »

Pour bénéficier d'une convention de concession, il faut attendre un appel à concurrence, comme c'est le cas actuellement avec la sélection du troisième opérateur téléphonique titulaire de la 3G. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour les potentiels investisseurs. Ensuite, un appel d'offres restreint sera lancé.

Avant la signature des conventions de concession, les entreprises étrangères doivent prévoir, comme l'indique l'article 31 du décret, « *l'ouverture du capital social aux nationaux, personnes physiques ou morales de droit public ou privé, selon un taux fixé d'accord-parties ; l'intégration des nationaux dans les organes dirigeants des entreprises à capitaux majoritairement étrangers* ». La convention de concession et le cahier des charges sont signés entre l'Etat, représenté par les ministres en charge des Télécommunications et des Finances, d'une part, et le concessionnaire, d'autre part, avant d'être approuvés par le président de la République.

AU SUJET DE LA LICENCE

Il existe au Cameroun deux catégories de licences. La première catégorie concerne tout service support ; les réseaux radioélectriques ouverts au public dans une ou plusieurs localités, à l'exception de ceux concernés par la concession ; les réseaux de collecte et/ou de distribution, en vue de la fourniture au public de services de communications électroniques ; les réseaux de communications électroniques ouverts au public dans les zones rurales ; les réseaux virtuels ouverts au public ou encore la portabilité des numéros téléphoniques. La deuxième catégorie est réservée aux investisseurs qui souhaitent établir et/ou exploiter : les réseaux privés indépendants, à l'exclusion de ceux soumis au régime de simple déclaration ; les réseaux temporaires ou des réseaux expérimentaux.

Composition du dossier technique pour une licence

La demande de licence de première catégorie est adressée à l'Agence de régulation des télécommunications (ART) en sept (07) exemplaires. Elle comprend le justificatif du paiement à l'agence des frais d'étude du dossier, dont le montant est fixé par un texte particulier, et les dossiers, technique et financier :

- Le dossier financier doit inclure le *business plan*, qui précise l'origine et le montant des financements prévus, les principaux bailleurs de fonds, la nature et le niveau des investissements prévus, et la preuve de la capacité financière de l'entreprise à réaliser ses objectifs.
- Le dossier technique, quant à lui, comprend le nom ou la raison sociale, l'adresse complète de l'investisseur, son statut juridique, la composition de son capital et la répartition des droits de vote, l'objet et les caractéristiques des services à offrir, l'objet et les caractéristiques techniques du réseau, les spécifications techniques des équipements, le calendrier de mise en œuvre du projet, la capacité et la zone de couverture année par année, et enfin l'expérience acquise dans le domaine des communications électroniques, avec une précision sur les partenaires techniques à la réalisation du projet.

La licence de deuxième catégorie est également demandée auprès de l'ART. La demande adressée en sept exemplaires doit comprendre des renseignements relatifs aux noms, adresse et activités de la personne physique ou morale responsable du réseau, la déclaration, l'objet et les caractéristiques des services à exploiter dans son réseau privé,

l'investisseur

les caractéristiques techniques et la description détaillée du réseau, ainsi que de ses équipements.

Montant d'entrée pour les licences

Les deux catégories de licence sont uniquement accordées à des sociétés de droit camerounais ayant un capital social minimum de cinq millions (5 000 000) de francs CFA. Une évolution, car le décret du 19 septembre 2001 prévoyait un capital social minimum de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA. L'ART dispose, selon l'article 40 du décret ci-dessus cité, d'un délai de 90 jours, à compter de la date de dépôt, attestée par un accusé de réception, pour donner suite à la demande. Si la demande reste sans réponse après ce délai, l'investisseur peut saisir directement le ministre en charge des Télécommunications. Lorsque le dossier est jugé recevable par l'ART, celle-ci notifie le demandeur et lui précise le montant des droits d'entrée prévus par la réglementation en vigueur. Une fois le montant payé, son dossier, assorti d'un cahier des charges le cas échéant, est transmis au ministre en charge des Télécommunications pour délivrance formelle de la licence. Les licences sont accordées pour une durée maximum de cinq ans renouvelable et ne confèrent aucune exclusivité à leur titulaire.

AU SUJET DE L'AGRÉMENT

Peuvent solliciter l'obtention d'un agrément : l'activité d'installateur d'équipements et d'infrastructures des communications électroniques, l'activité de vendeur de matériel de télécommunications, les laboratoires d'essais et mesures des équipements des communications électroniques, l'homologation des équipements terminaux qui sont destinés à être raccordés à un réseau public de communications électroniques, et les installations radioélectriques. Les agréments sont délivrés par l'ART selon les conditions et modalités fixées par des textes particuliers du ministre en charge des Télécommunications.

LA DÉCLARATION

La loi camerounaise prévoit deux types de déclaration : la déclaration préalable et la déclaration simple.

La déclaration préalable

La fourniture au public de services à valeur ajoutée, la fourniture au public du service Internet, la revente du trafic téléphonique, tout service de communications électroniques à partir des terminaux de systèmes globaux de communication par satellite (GMPCS) sont, selon l'article 15 de la loi de 2010 portant sur les communications électroniques, soumis à une déclaration préalable contre récépissé.

D'après le récent décret du 14 juin 2012 fixant les modalités de déclaration ainsi que les conditions d'exploitation des réseaux et installations soumis au régime de la déclaration, le dossier de demande du récépissé de déclaration déposé à l'ART comprend plusieurs éléments. Il s'agit d'un formulaire de demande fourni par l'agence, du nom ou de la raison sociale ainsi que de l'adresse complète du demandeur, des statuts de la société, des copies certifiées conformes de la carte du contribuable, du registre du commerce et du crédit immobilier, de l'origine des fonds destinés au financement, de l'objet et des caractéristiques du service, de la zone de couverture et du calendrier prévisionnel de mise en œuvre, du plan de localisation, des prévisions de dépenses et recettes sur une période de deux à cinq ans, de l'expérience acquise dans le domaine des télécommunications, de la nature et des caractéristiques techniques des équipements, et du justificatif du paiement auprès de l'agence des frais d'étude de dossier. Le récépissé de demande de déclaration préalable est assorti d'un cahier des charges délivré par l'ART. Une fois le dossier complet, l'agence dispose de 30 jours au maximum pour répondre.

La simple déclaration

La simple déclaration contre récépissé concerne les réseaux privés internes, les réseaux privés indépendants autres que radioélectriques dont les points de terminaison sont distants de moins de 300 mètres et dont les liaisons ont une capacité inférieure à 10 mégabits par seconde, les installations radioélectriques exclusivement composées d'appareils de faible puissance et de faible portée, dont les catégories sont déterminées par l'administration chargée des télécommunications. Le dossier de simple déclaration est déposé à l'ART en cinq exemplaires, qui dispose de 30 jours pour donner son avis. Passé ce délai, le récépissé est réputé délivré, précise l'article 11 du décret ci-dessus cité. Le dossier à déposer à l'ART comprend le formulaire fourni par l'agence, le nom ou la raison sociale ainsi que l'adresse complète du demandeur, les statuts de la société, les renseignements relatifs à la personne physique et à la personne morale de l'investisseur, les caractéristiques techniques et la description détaillée du réseau ainsi que des équipements du réseau.

BOD

LE LEADER DU MOIS

La société camerounaise IdreamGroup propose une nouvelle technologie télécom

« *Le PWCS est l'alternative la plus économique du marché pour résorber la fracture numérique en assurant une capacité et des débits comparables à ceux de la fibre optique pour un coût jusqu'à dix fois inférieur* », assure Lebon Ngounou, de la société camerounaise IdreamGroup, en charge de commercialiser cette technologie en Afrique. Le PWCS permettrait, selon son promoteur, d'offrir aux consommateurs africains du *triple play* (Internet à très haut débit, téléphonie et télévision) pour 15 000 FCFA par mois.

Brevetée en 2004 par un chercheur togolais, le Dr Victor Agbegnenou, cette technologie PWCS (*Polyvalent Wireless Communication System*) issue des technologies du groupe Thales utilise les hyperfréquences et se présente comme « *une fibre optique à travers les airs* ». Concrètement, le PWCS est une « *technologie de ligne de vue* », explique Lebon Ngounou. « *Cela signifie, continue-t-il, que le signal est transmis entre deux antennes – celle d'un émetteur et celle d'un récepteur – et que le message ne passe entre ces deux points qu'en l'absence d'obstacle, comme un bâtiment ou un relief. En cas d'obstacle, on ajoute un relais. Le récepteur est ensuite relié à l'utilisateur par câblage, optique ou non. L'abonné, muni d'un décodeur, peut alors bénéficier d'une offre* triple play. *Chaque récepteur peut également devenir un émetteur relais, ce qui permet la création d'un réseau dense, et ce jusqu'au dernier kilomètre, souvent très cher à raccorder en fibre optique.* »

« *Pour vous donner une idée, pour une ville comme Douala, il nous faudrait entre six et huit stations relais pour desservir la ville et ses environs en* triple play », assure Lebon Ngounou.

SOLUTION TRÈS PROMETTEUSE

Pour son promoteur, la technologie radio nécessite peu de temps d'installation, contrairement à la fibre qui doit prendre en charge la réalisation de tranchées, et donc le coût de travaux en génie civil. D'autre part, les antennes, qui ne mesurent « *pas plus de 18 centimètres* », sont disposées sur des infrastructures déjà existantes et ne nécessitent que rarement la construction de tours. Cette infrastructure peu coûteuse permettrait ainsi d'amener le très haut débit dans des zones peu peuplées, et de garantir un accès universel à peu de frais. « *Pour vous donner une idée, pour une ville comme Douala, il nous faudrait entre six et huit stations relais pour desservir la ville et ses environs en* triple play », assure Lebon Ngounou.

Les experts que nous avons contactés confirment que la technologie en question permet de transporter des débits très élevés avec une excellente qualité de service. Cette solution 100% africaine serait donc très prometteuse. Voilà un dossier à suivre de près…

Le PWCS permettrait, selon son promoteur, d'offrir aux consommateurs africains du *triple play* (Internet à très haut débit, téléphonie et télévision) pour 15 000 FCFA par mois.

Dominique Flaux

INVESTIR AU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour l'actualité économique du Cameroun

APPLICATION SUR IPHONE ET IPAD

BIENTÔT SUR ANDROID

ericsson.
com
WE LIKE TO
MOVE IT
ERICSSON